



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 16/2012

le 31 octobre 2012

Concerne :

Budget 2013 du Fonds culturel Riviera.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2013 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e des communes partenaires (8 sur 10).

2. Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités.

3. Fonctionnement et évolution du Fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant. Depuis 2003, le montant de la contribution est fixé à Fr. 48.-/habitant, dit montant pouvant être réévalué chaque année.

ADM-1210-PAD-hm-CC-préavis16-Fonds culturel Riviera- budget.docx

Durant la 1^{ère} législature de fonctionnement du fonds, soit 2003 - 2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du fonds, ainsi que l'Agenda régional. Dès 2007, de nouvelles institutions ont été intégrées au fonds. La liste des institutions bénéficiaires en 2012 est la suivante :

Agenda Régional - Association des Musées de la Riviera - Cinérive / La Lanterne magique - Concours Clara Haskil - Festival Images - Fondation des Arts et Spectacles - Fondation de la Saison culturelle Montreux - Fondation Montreux Jazz 2 (MJF2) - Live in Vevey - Montreux Art Gallery (MAG) - Montreux Choral Festival - Montreux Comedy Festival - NED - Rocking Chair (RKC) - Semaine internationale de piano - Septembre Musical - Théâtre de l'Oriental - Théâtre de Poche La Grenette - Théâtre des TroisQuarts - Théâtre Montreux-Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. En décembre 2012, le conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2013.

4. Budget 2013

Il est proposé aux conseils communaux de maintenir le montant des cotisations à Fr. 48.- / habitant en 2013. La participation des communes a été estimée sur la base de la population au 31 décembre 2011, majorée de 0.5%, afin de tenir compte de manière prudente de la tendance démographique en cours.

Les revenus pour 2013 sont estimés à Fr. 3'644'688.-.

Le montant global des subventions 2013 aux institutions actuellement intégrées, calqué sur l'exercice 2012, est estimé à Fr. 3'553'000.-. Après déduction des frais d'administration et de gestion du fonds facturés par le Service des affaires intercommunales pour un montant forfaitaire de Fr. 35'000.-, il en résulte un solde disponible de Fr. 56'688.-. Compte tenu des resserrments budgétaires annoncés pour 2013 tant par les sponsors que par les communes, et des demandes d'intégration de nouvelles institutions en cours, il est proposé d'attribuer ce solde en priorité aux institutions intégrées au fonds, en évaluant la nécessité d'adapter les subventions actuelles, voire à l'intégration de nouvelles institutions. Ce faisant, le fonds entend se recentrer sur sa mission première de soutien aux institutions régionales, tout en conservant la possibilité d'allouer des soutiens ponctuels dans la limite de ses disponibilités.

5. CONCLUSIONS

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis municipal N° 16/2012 du 31 octobre 2012 ;
- ouï le rapport de la Commission intercommunale du Fonds culturel Riviera ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;



décide :

- d'adopter le budget 2013 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic : Le secrétaire :

  
Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Annexe : budget 2013

Adopté par la Municipalité le 15 octobre 2012



FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2013

REVENUS

(fr. 48.-/hab. selon une projection linéaire de la population au 31.12.2012, sur la base de la population 2011 + 0.5%)

	<i>Population au 31.12.2011</i>	<i>Population estimée au 31.12.2012 (+ 0.5%)</i>	<i>Montant à porter au budget 2013</i>	
Blonay	5'891	5'920	284'160.00	
Chardonne	2'741	2'755	132'240.00	
Corseaux	2'146	2'157	103'536.00	
Corsier	3'294	3'310	158'880.00	
Jongny	1'461	1'468	70'464.00	
Montreux	25'141	25'267	1'212'816.00	
St-Légier-La Chiésaz	4'979	5'004	240'192.00	
La Tour-de-Peilz	10'768	10'822	519'456.00	
Vevey	18'315	18'407	883'536.00	
Veytaux	817	821	39'408.00	
Totaux	75'553	75'931	3'644'688.00	
TOTAL DES REVENUS				3'644'688.00

CHARGES

Subventions aux institutions actuellement intégrées au fonds, sans adaptation			3'553'000.00	
Réserve pour intégration nouvelle institution, adaptation des subventions et/ou soutiens ponctuels aux institutions intégrées (p. ex. anniversaires)			56'688.00	
Prestations d'administration et de gestion (SAI)			35'000.00	
TOTAL DES CHARGES				3'644'688.00

SOLDE *

0.00

* ne tient pas compte du solde disponible en caisse au 1er janvier 2013

SAI - Vevey, le 11 septembre 2012 CRO/nc